

MONTSAUCHE-LES SETTONS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022



Date de la convocation : 17 mars 2022

Nombre de membres:

en exercice: 14

présents: 9 - absents : 5

Etaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; GOUSSOT ; MEYER ; HABERT ; BOUCHÉ-PILLON ; MM. GIRARD ; MORIZOT ; BOUCHER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Mme BILLIER ; Mme MAHE JANSSEUNE (a donné procuration à M. GIRARD) Mme RACITI (a donné procuration à Mme LECLERCQ) ; M. SIMONNET (a donné procuration à Mme BOUCHÉ-PILLON); M. JACQUEMANT (a donné procuration à Mme GASPARD)

Mme GOUSSOT Anne-Marie a été nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19H30, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022

Adopté en l'état

* Présentation d'un avenant pour les honoraires de maîtrise d'œuvre de M. Perrin pour la Maison Intergénérationnelle :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une requête de M. Perrin Architecte au sujet des honoraires concernant la maîtrise d'œuvre de la Maison Intergénérationnelle.

Le chantier ayant duré 11 semaines de plus que prévues dans le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), Monsieur Perrin sollicite un complément d'honoraires de 3 200.00 € HT (3840.00 € TTC).

Oùï cet exposé, le conseil municipal approuve le paiement du complément d'honoraires et autorise Mme le Maire à signer tous documents y afférant.

* Présentation d'un devis de spectacle de la compagnie TRIB'ALT

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du devis communiqué par la Compagnie TRIB'ALT concernant une représentation pour le spectacle sur le thème de la résistance et de la résilience « Même pas peur » le 24 juin 2022 à 20h00 pour un montant de 1000.00 €.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et l'autorise à le signer ainsi que toutes pièces y afférant.

* Demande d'inscription sur le Monument aux Morts

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de Monsieur André BIZOT pour faire inscrire son grand-père Jean BIZOT sur le Monument aux Morts de notre commune (décès à la suite de la Guerre 1914-1918).

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision et l'autorise à la signer ainsi que toutes pièces y afférant.

* Présentation de deux devis pour l'habillage du véhicule électrique de la commune

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de deux devis communiqués par les entreprises KLS et IDEA.

Oùï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de KLS Impression d'un montant de 590.00 € HT soit 708.00 € TTC et l'autorise à le signer.

* Présentation de la convention d'adhésion au service de délégué à la protection des données

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation d'avoir un délégué à la protection numérique suite au règlement européen dit « RGPD ». Le délégué a différentes missions : - Informer et conseiller le responsable de traitement des données ainsi que les employés concernés,

- Contrôler le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données

- Conseiller la collectivité sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution
 - Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et être le point de contact de celle-ci.
- Où cet exposé, le conseil municipal approuve la convention avec Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan et autorise Mme le Maire à la signer.

* Présentation de l'adhésion à l'association « les croqueurs de pomme du GREFFON »

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une possibilité d'adhésion à l'association « Les croqueurs de pomme du greffon » : association dont le but est la préservation des anciennes variétés fruitières, apprentissage des gestes de plantation et pour effectuer des interventions dans le jardin partagé de la Maison Intergénérationnelle pour un coût de 30.00 euros par an.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et l'autorise à la signer ainsi que toutes pièces y afférant.

*Réalisation d'un schéma directeur du système d'alimentation en eau potable :

Madame le Maire rappelle l'utilité de faire réaliser une étude patrimoniale et tarifaire pour la réalisation du schéma directeur de l'eau potable, elle présente la proposition de Nièvre Ingénierie. La commune est susceptible de bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau « Seine Normandie ».

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de réaliser l'étude patrimoniale et tarifaire - schéma directeur du système d'alimentation en eau potable,
- APPROUVE la proposition de l'étude pour un montant de 53 250,00 € H.T. (63 900,00 € T.T.C.) avec prestation supplémentaire éventuelle,
- APPROUVE l'avant-projet (AVP) correspondant à la réalisation de l'étude patrimoniale et tarifaire - schéma directeur du système d'alimentation en eau potable établi par Nièvre Ingénierie, Agence Technique Départementale,
- APPROUVE le principe de traiter ces travaux en utilisant une procédure adaptée conformément au code de la commande publique,
- SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- ADOPTE dans ces conditions le plan de financement prévisionnel suivant :
Dépense subventionnable H.T. 47 800,00 € avec prestation supplémentaire éventuelle
- Aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%) 38 240,00 €
- Charge restante 9 560,00 €
- AUTORISE Madame le Maire à suivre la procédure de dévolution de l'étude, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

*Réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement :

Madame le Maire rappelle l'utilité de réaliser un schéma directeur d'assainissement.

Elle présente le contenu de l'avant-projet (AVP) et du dossier de consultation des entreprises (DCE) correspondant établi par Nièvre Ingénierie Agence Technique Départementale pour un montant de 62 175,00 € H.T. (74 610,00 € T.T.C.). Elle fait connaître que la commune est susceptible de bénéficier pour cette étude d'une aide de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie ».

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DÉCIDE de réaliser l'étude patrimoniale et tarifaire - schéma directeur d'assainissement,
- APPROUVE la proposition de l'étude
- APPROUVE l'avant-projet (AVP) correspondant établi par l'agence technique départementale de Nièvre Ingénierie,
- APPROUVE le principe de traiter ces travaux en utilisant une procédure adaptée conformément au code de la commande publique,
- SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- ADOPTE dans ces conditions le plan de financement prévisionnel suivant :
Dépense subventionnable H.T. 62 175,00 €
- Aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80%) 49 740,00 €
- Charge restante 12 435,00 €
- AUTORISE Madame le Maire à suivre la procédure de dévolution de l'étude, à signer le marché et les documents nécessaires à son exécution ainsi que toutes les pièces nécessaires au financement de cette opération et au règlement des travaux.

*Surveillance de la plage de la presqu'île des Settons été 2022

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'assurer la surveillance de la plage de la Presqu'île au lac des Settons. Après comparaison du devis d'AQUA58 et du coût du recrutement de deux professionnels, deux MNS seront donc recrutés par AQUA58 pour la commune du 9 juillet 2022 au 14 août 2022 titulaires du BNSSA, pour surveiller la plage. Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTÉ la prise en compte de la surveillance de la plage de la Presqu'île dans le cadre des pouvoirs de police du Maire,
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

* Création de la commission d'attribution des logements de la Maison Intergénérationnelle et désignation de ses membres.

Madame le Maire expose que la Maison Intergénérationnelle étant un « habitat inclusif », les logements seront attribués par une commission composée de trois représentants de la commune, élus au sein du conseil municipal, un représentant du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), et un représentant du Centre Social.

Le conseil municipal propose :

- Gisèle GASPARD
- Claude SIMONNET
- Pierre JACQUEMANT

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette création et accepte ces propositions.

FINANCES :

* Avenant au contrat d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'adjoint administratif territorial pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Article 3-2 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de changement d'indice d'un agent communal en raison des tâches effectuées, plus particulièrement l'urbanisme et les pièces d'identité. Madame le Maire propose de porter les indices à 401 Indice brut et 363 indice majoré. Les autres conditions du contrat restent inchangées. Ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'embaucher cet agent communal à l'indice Indice brut 401 et indice majoré 363.

* CONVENTION DE MISE A DISPOSITON D'UN AGENT COMMUNAL POUR CONDUITE ET SURVEILLANCE DE LA CHAUFFERIE DU SIEEEN :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un agent communal pour la conduite et la surveillance de la chaufferie du SIEEEN. La convention est conclue entre le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre représenté par son Président, Monsieur Guy HOURCABIE et la Commune de MONSTAUCHE-LES SETTONS, concernant les opérations de maintenance quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement des « installations primaires » de chaleur. Les opérations de réparation, réglage et démontage sont toujours opérées par le SIEEEN.

Ouï l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Questions diverses :

- Calendrier budgétaire : vote du budget le 12 avril, commission des finances prévue le mercredi 6 avril
- Epannage des boues : prochaine étape 2024 ou 2025 mais urgence de vider la lagune du bourg ; cette année il faudra nettoyer le silo et débloquer les vannes bouchées par la chaux.
- Permanence élections présidentielles et législatives : organiser en créneaux, pour les élus, de 8h à 10h30 - 10h30 à 13h - 13h à 16h - 16h à 19h et dépouillements.
- Ages et vie : le Conseil Municipal n'accepte pas les conditions financières proposées avec participation financière de la mairie
- Projet du Proximarché : le projet est repoussé.
- Les 100 ans de Mme Beaugé ont été fêtés à Montelesme
- Réflexion des exposants du marché sur un éventuel changement de jour ?

- Présentation par Jean-Pierre Girard du dispositif E-Boo : pour poser l'hélicoptère du SAMU au stade de football, système analysant la météo sur place pour la transmettre aux équipes et allumage des lumières directement à partir de l'hélicoptère. Possibilité de demander une subvention.

Séance levée à 21h30.

**Le Maire,
LECLERCQ Marie**



Le Maire

Marie LECLERCQ